

Conseil municipal de la Commune de Quézac

Compte rendu de la séance du mardi 15 décembre 2015

Présents : Flore THÉRON, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSCH, Claude BEAU, Lydie COUDERC, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET

Représentés : Marie-Aude SAINT-PIERRE, Rolland MÉJEAN

Absents / excusés : Guillaume BELLATON

Secrétaire(s) de la séance : Gaspard PICANDET

Ordre du jour :

Décision modificative n°2 village vacances de Blajoux

Ajoutées le soir du conseil :

Acquisition d'un terrain pour l'euro symbolique

Décision modificative n°4 commune - Emprunts

Délibérations du conseil :

N°063 DM N° 2 Village de gîtes de Blajoux

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 du village vacances de Blajoux, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Village vacances de Blajoux :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES
6451	Cotisations à l'URSSAF		+2 942 €
6061	Énergie - électricité		- 2 942 €
TOTAL :		0 €	0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

N°064 Acquisition pour l'euro symbolique d'un terrain donné par la famille BROIN

Annule et remplace la délibération n°2015-058 du 30 novembre 2015

Madame le maire informe l'assemblée du souhait des conjoints BROIN, exprimé par courrier reçu en mairie le 10 octobre 2015, faire don à la commune de la parcelle cadastrée Section B n°109 pour 109 m² au Villaret. Il est précisé que ce terrain, bien de l'indivision BROIN, doit être aménagé en placette, à l'exception de tout type de parking à voiture. Le conseil municipal est sollicité afin d'accepter cette acquisition.

Les élus remercient M. Eric Claude Michel BROIN, Mme Eva, Camille, Muriel GRILLON, née BROIN et Mme Myriam, Dinah, Odile BROIN pour cette donation à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Accepte l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle Section B n°109, propriété des consorts BROIN,
Décide de confier à maître POTTIER, notaire à FLORAC, la rédaction des actes nécessaires à cette acquisition,
Dit que les frais notariés liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune,
Dit que le terrain ne sera jamais aménagé en parking pour voitures,
Autorise madame le maire à signer tout document y afférent.

DE 2015 065 Décision modificative n°4 - Emprunts

Madame le maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1000.00	
2312 - 9200	Agencements et aménagements de terrains	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, *vote* en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses :

*** Budget 2015**

Monsieur Pascal FRAZZONI présente une rapide synthèse de l'excédent prévu pour l'année 2015, où il apparaît qu'un excédent pourra être capitalisé.

***Opération grand site**

Le syndicat mixte Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses invite les élus de la communauté de commune des Gorges du Tarn et des grands causses à une rencontre au sujet de l'opération Grand site le vendredi 22 janvier.

***Brûlage des végétaux**

Madame le maire rappelle que le brûlage des végétaux et toute autre matière à l'air libre est strictement et formellement interdit. Ainsi, tout contrevenant est passible d'une forte amende.

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 19h25.